

MISSION ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024



Nom :

Prénom :

Age :

Date de naissance :/...../..... Sexe : M F

Adresse :

.....

Téléphone : Portable du participant :

Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

Adresse e-mail :

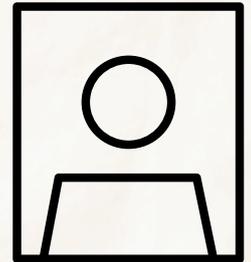


photo d'identité

Pièces à joindre :

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Photocopie carte d'identité | <input type="radio"/> Attestation d'assurance en responsabilité civile |
| <input type="radio"/> Photocopie de l'attestation d'assuré social ou carte vitale | <input type="radio"/> Autorisation parentale et droit à l'image |
| <input type="radio"/> Charte d'engagement "Argent de poche" signée | |
| <input type="radio"/> Justificatif de domicile | |

Disponibilités (cochez) :

Vacances d'été (du 8 Juillet au 31 août 2024) :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> du 1er au 6 juillet | <input type="checkbox"/> du 22 au 27 juillet | <input type="checkbox"/> du 12 au 17 août |
| <input type="checkbox"/> du 8 au 13 juillet | <input type="checkbox"/> du 29 juillet au 03 août | <input type="checkbox"/> du 19 au 24 août |
| <input type="checkbox"/> du 15 au 20 juillet | <input type="checkbox"/> du 5 au 10 août | <input type="checkbox"/> du 26 au 31 août |

MISSION ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024



Autorisation parentale

Madame, Monsieur :

En qualité de responsable légal, atteste avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat d'engagement auquel ma fille, mon fils s'engage :

La commune de Tréveneuc ne sera en aucun cas réputé employeur du jeune participant au dispositif **mission « Argent de Poche »**.

En aucun cas l'indemnité versée pour la participation au dispositif **mission « Argent de Poche »** ne pourra avoir équivalent de salaire.

Les jeunes inscrits au dispositif **mission « Argent de Poche »** doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert du responsable légal. (Attestation à joindre obligatoirement au dossier).

Si le jeune est amené à se blesser lui-même soit au cours de la mission, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

Les jeunes participant au dispositif **mission « Argent de poche »** sont considérés comme des collaborateurs bénévoles. A ce titre, ils bénéficieront des garanties du contrat d'assurance en « responsabilité civile générale » souscrit par la commune de Tréveneuc couvrant ainsi l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant :

Nom, prénom : à participer au dispositif **mission « Argent de poche »**.

→ **Droit à l'image**

Autorise la commune de Tréveneuc à réaliser des photos et à les utiliser en vue de leur publication et diffusion sur les supports

de communication (bulletins, plaquette, site Internet, réseaux sociaux) dans le cadre des missions « Argent de Poche » :

→ Oui Non

Protection des données

Les données renseignées dans le fichier dispositif « Argent de poche » sont utilisées :

- Dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif : information, échanges, etc.
- Pour la communication institutionnelle à destination de la jeunesse et des familles.

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de Monsieur Le Maire par courrier postal à cette adresse : Mairie de Tréveneuc – 2 Place du Bourg 22410 TREVENEUC ou par mail à mairie@treveneuc.fr. Vous pouvez adresser toute réclamation à la CNIL.

Fait à : Le,/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

MISSION ARGENT DE POCHE

CHARTRE D'ENGAGEMENT



Cette chartre est un engagement de votre part, mais également de la commune de TRÉVENEUC en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-la attentivement.

Concernant la périodicité de l'activité

- ✓ Mission Argent de Poche se déroule pendant les vacances scolaires de printemps (sous réserve de d'encadrants disponibles) d'été, sur un créneau horaire de 3h30 dont 30 min de pause.
- ✓ Un maximum de 5 missions pourra être réalisé par vacances.

Concernant la ponctualité

- ✓ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- ✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- ✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis la mairie (02.96.70.84.84) 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des missions

- ✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- ✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- ✓ Étant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur silencieux.
- ✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.

MISSION ARGENT DE POCHE

CHARTRE D'ENGAGEMENT



Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

- ✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- ✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- ✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✓ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission pour les 14 et 15 ans, et à 22 €/mission pour les 16 à 18 ans inclus (3h30 dont 30min de pause).
 - ✓ Le versement se fera à l'accueil de la mairie chaque lundi de 10h à 12h, à l'issue des différentes missions réalisées.
- En
- dehors de ce créneau, sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie au 02 96 70 84 84.
- ✓ Lors du rendez-vous un bilan de la mission sera effectué.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente chartre d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à , le

Nom :

Prénom :

Signature du participant,
précédée de la mention
« lu et approuvé »